



Réseau Semences Paysannes

Biodiversité des semences et plants dans les fermes

3, avenue de la Gare

47190 Aiguillon

Tel : 05 53 84 44 05 Fax : 05 53 84 69 48

Mail: contact@semencespaysannes.org

www.semencespaysannes.org

Rapport d'activités

01/10/2016-30/09/2017



VERSION VOTÉE

Assemblée Générale du 15, 16 et 17 décembre 2017

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN.....	4
1.1. Partage des savoirs et formations.....	4
1.2. Projet de sélection participative.....	5
1.2.1. Céréales à paille.....	5
1.2.2. Châtaigniers.....	6
1.2.3. Maïs et fourragères.....	6
1.2.4. Potagères.....	6
1.2.5. Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes.....	8
1.3. Mise en réseau des expériences de sélection paysanne.....	9
1.4. Valorisation.....	10
1.4.1. Expérimentation mention Semences Paysannes en Réseau.....	10
1.4.2. Réflexion sur une filière « blés paysans ».....	11
2. VEILLE JURIDIQUE & PLAIDOYER.....	11
2.1. Axe commercialisation.....	11
2.1.1. Mise en place de la réglementation pour les plants fruitiers.....	11
2.2.2. Règlement AB.....	12
2.2. Axe ressources génétiques.....	12
2.2.1. Travaux de la section Ressources Génétiques du CTPS.....	12
2.1.2. Fondation sur la Recherche pour la Biodiversité (FRB).....	12
2.3. Axe biotechnologies.....	13
2.4. Axe Droits de propriété industrielle.....	14
2.5. Autres dossiers : mouture à la ferme.....	14
2.6. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires.....	15
3. VIE ASSOCIATIVE.....	15
3.1. Les nouveaux adhérents du réseau.....	15
3.2. L'équipe salariée.....	16
3.3. CA, groupes de travail thématique.....	17
3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement.....	17
3.4.1. Consultation des membres vision/mission/objectifs.....	17
3.4.2. Séminaire « Quel fonctionnement en réseau ? ».....	17
4. COMMUNICATION.....	18
4.1. Semaine des Semences Paysannes 2017.....	18
4.2. Publication.....	18
4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S).....	19
4.4. Outils de communication.....	19
4.4.1. Refonte du site web.....	19
4.4.2. Divers.....	20
4.5. Sensibilisation.....	20
5. RAPPORT FINANCIER.....	21
5.1. Évolution du résultat.....	21
5.2. Les charges.....	21
5.3. Les produits.....	23
6. PARTENAIRES.....	26
6.1. Fondations et entreprises privées.....	26
6.2. Société civile.....	27
6.3. Partenaires public.....	27

INTRODUCTION

Toujours plus d'activités sur le terrain, de la sélection participative des blés paysans et autres poulards et engrains, aux travaux sur les tomates en passant par les châtaignes et les carottes... et de beaux moments de rencontre européenne et de partage des savoirs à la ferme du Hayon en Belgique. Ce rapport est un petit résumé des multiples activités mises en réseau.

Il y a toujours beaucoup de travail sur les aspects juridiques et réglementaires : nouvelles règles pour l'arboriculture et les pépiniéristes, nouvelle réglementation bio, recours collectifs contre les végétaux rendus tolérants aux herbicides, brevets et nouveaux OGM, mouture à la ferme, formations diverses et un tout nouveau « kit réglementaire » qui sera disponible lors de l'assemblée générale.

Et tout au long de l'année, un travail collectif de fond sur nos modes de fonctionnement et nos objectifs avec une large consultation des membres et un séminaire interne.

Mais l'année 2017 aura surtout vu la complexité de nos interactions avec la sphère économique suite à l'intérêt subit voir agressif de nombreux acteurs. Après 6 années de réflexion et de travail, l'année écoulée devait voir arriver le logo « Semences Paysannes en Réseau » sur les premiers cageots de légumes produits par les deux membres du réseau chargés d'expérimenter cette option de valorisation des produits issus de semences paysannes (marque collective simple). L'intrusion de Carrefour dans le réseau dès le mois de janvier avec l'intention claire de s'accaparer notre image a obligé le Conseil d'Administration à geler cette expérimentation. Entre la grande distribution et la gastronomie de luxe, les sollicitations se sont multipliées, signe certes d'une reconnaissance longtemps attendue mais accompagnée de tous les risques qui naissent dès qu'on sort de l'ère des pionniers.

Le RSP doit désormais entamer une réflexion sur l'articulation de nos organisations avec un monde marchand qui s'étend désormais à tous les domaines de la vie : comment garder et construire nos valeurs tout en s'ouvrant au plus grand nombre ? Comment être visible auprès des consommateurs sans imposer de nouveaux droits de propriété ? Peut-on considérer la semence paysanne comme un Commun accompagné de droits d'usage et non comme un produit protégé par des droits de propriété ? Comment construire collectivement ces règles à partir des pratiques et comment les faire reconnaître ensemble par les faiseurs de lois ? Comment faire évoluer notre fonctionnement vers plus d'horizontalité ? Avec quels moyens ?

Enfin nos pensées vont vers Martine Chevalier, administratrice du RSP, faucheuse et fondatrice de la Maison de la semence de la Loire qui nous a prématurément quitté en cette fin d'année : elle nous manque et nous tâcherons de poursuivre dignement son engagement pour les semences paysannes en gardant à l'esprit que « *la fin est dans les moyens comme l'arbre est dans la graine* ».

1. DÉVELOPPEMENT DES SEMENCES PAYSANNES SUR LE TERRAIN

1.1. Partage des savoirs et formations

Plusieurs formations à destination de collectifs de paysans (GAB, ADEAR, Maison des semences paysannes) et dans le cadre de formations agricoles (BTS, BPREA) ont été dispensées par les salarié-e-s en 2017 (jusqu'à fin septembre), notamment:

- 5 jours et demi sur le cadre réglementaire général : commercialisation, DPI, OGM ;
- 1 demi-journée sur la commercialisation du grain et les spécificités réglementaires de la mouture à la ferme ;
- 2 journées de formation mixte : réglementation et panorama des initiatives de gestion collective de la biodiversité cultivée ;
- 1 journée à destination des contrôleurs d'Ecocert sur les semences paysannes en agriculture biologique ;
- 5 journées de formation à l'utilisation de la Base de données SHiNeMaS (voir 1.2.).

Nous disposons actuellement d'un cycle de formation sur la sélection des céréales en lien avec l'INRA et l'ITAB. Ce cycle est divisé en 9 modules. Chacun des modules est composé d'une présentation et d'une fiche. Toutes les figures et photos utilisées dans ces supports sont sous licence Creative Commons et disponibles afin d'être réutilisées par les personnes qui le souhaitent. Nous disposons aussi respectivement de plusieurs supports de formation (Maisons des Semences Paysannes, réglementation semences, réglementation grain). Tout cela est à harmoniser sous forme de modules indépendants pour faciliter la conception de formation ad hoc. Le temps de ce travail, les ressources sont téléchargeables [ici](#).

Au niveau des outils de mise en réseau autour de la formation, une première version d'un catalogue répertoriant les formateurs a vu le jour et sera diffusée dès janvier 2018: ce catalogue a vocation à être diffusé largement et à être consolidé par les retours des formateurs membres du RSP.

Un travail de prospection administrative a du être effectué. Depuis le premier janvier 2017, nous avons en effet obligation d'être déclaré comme organisme de formation pour continuer à réaliser des prestations de formations. Cette déclaration n'est pas sans incidence : obligation d'avoir une comptabilité séparée ; obligation d'un suivi d'un commissaire aux comptes (frais entre 5 000€ et 10 000€), bilan financier et administratif à rendre à fin avril de chaque année. Les salariés en charge du dossier ont travaillé sur plusieurs scénarii : l'un d'eux est la création d'une structure spécifique aux prestations de formation professionnelle pour éviter la contrainte lourde du suivi du commissaire aux comptes. Une autre option serait de déléguer les prestations de formations à des formateurs au sein du RSP et le RSP ne réaliserait que des formations à titre gratuit (non-obligation de s'enregistrer comme organisme de formation). L'équipe et le CA poursuivent les recherches avant d'opter pour une solution qui devra être mise en œuvre en 2018.

Au niveau de la diffusion de l'information, [un bulletin interne](#) a été publié ainsi que 2 lettres d'information électroniques¹ (format newsletter). Les listes d'échanges ont été alimentées et modérées. Le [livret d'accueil](#) des nouveaux membres a été mis à jour. Dans le cadre de la refonte du site web, le site ressource a été repensé : un [moteur de recherche dédié](#) a été généré pour mieux faciliter la recherche sur cette base de données qui comporte à l'heure actuelle 417 documents (format pdf) organisés sous forme de fiches. [21 documents](#) ont été mis en ligne en 2017.

¹Lettre d'info d'[Avril](#) et Lettre d'info de [Juin](#)

1.2. Projet de sélection participative

Les différentes activités présentées ci-dessous ont notamment été financées dans le cadre de deux projets européens : Diversifood et CERERE. Le RSP a participé au travers de ces projets à différentes rencontres entre partenaires, notamment de EC-LLD, ce qui renforce la coordination européenne de nos actions.

1.2.1. Céréales à paille

Ces actions ont été financées par les projets Diversifood, Ugebio et CERERE.

Au sein du groupe céréales à paille, le groupe de sélection collaborative comprend 12 collectifs (Triptolème, Li mestère, ARDEAR Rhône Alpes, Graines de Noé, CETAB, Touzelle, ADEAR 32, ARDEAR Centre, ADEAR Nord, Pétanielle, L'Or des graines et GAB 65), 87 paysans, 15 animateurs, 10 membres de l'INRA du Moulon, de l'ITAB, du CIRAD et de l'EI de Purpan. Ce groupe travaille sur le blé tendre, le petit épeautre et les blés poulards.

Dans le cadre de ce groupe trois actions sont menées :

- la pérennisation des actions de sélection avec l'évaluation dans les fermes de la diversité, des protocoles pour mieux comprendre comment sélectionner des mélanges, des croisements, l'organisation de rencontres, etc.
- des évaluations/bilans pour prendre du recul sur ce qui est fait dans le réseau de collectifs
- la mise en place d'un règlement intérieur

Deux doctorantes à l'INRA du Moulon travaillent sur les mélanges : Emma Forst et Gaele Van Frank. Question de recherche : vaut-il mieux sélectionner dans les populations cultivées seules puis mélanger les bouquets de sélection, ou au contraire sélectionner directement dans le mélange ? 16 paysans participent. Les premiers résultats permettent d'accompagner les paysans dans leurs sélections et de mieux comprendre les effets des différentes stratégies de sélection. Une rencontre a eu lieu cet hiver pour discuter des projets en cours et de l'évolution du règlement intérieur.

Dans le cadre du projet européen CERERE, un stage a été financé pour réaliser des fiches sur le travail des membres du RSP, dans la continuité du travail entamé il y a quelques années par le RSP. Plusieurs fiches de 8 pages sont en cours de rédaction pour les groupes suivants : CETAB, Pétanielle, Bio CIVAM 11, ARDEAR RA, Odyssée de l'engrain, Triptolème, GABB Anjou, CBD Poitou Charente. Ce travail a été affiné par la réalisation d'enquêtes dans le cadre du projet Diversifood.

Un stage de master 2, encadré par AgroParisTech, a permis d'étudier l'organisation du groupe sélection blé et les règles en œuvre au niveau local et national. Les résultats seront présentés et discutés lors de la prochaine réunion du groupe.

Des rencontres internationales ont eu lieu à la ferme du Hayon en Belgique, dans le cadre du projet CERERE. Celles-ci sont détaillées dans la partie 1.3.

Le RSP participe à un Projet nommé Bakery qui étudie la diversité microbienne dans les levains des paysans boulangers. Ce projet est mené par l'INRA de Montpellier et est financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Il a pour objectif de lier la diversité des micro-organismes présents dans les levains avec la diversité génétique des blés pratiques des boulangers. Le RSP est partenaire de ce projet. Plusieurs paysans boulangers du RSP ont été sollicités pour donner des échantillons de levains et répondre à des questionnaires. Parmi les principaux résultats notons que les levains naturels issus d'agriculture biologique en France contiennent une diversité microbienne importante et différente des autres pays européens. La diversité des pratiques contribue en grande partie à maintenir cette diversité. Les programmes de conservation de la diversité microbienne doivent réfléchir à prendre en compte la diversité socio-culturelle. De nouvelles espèces de bactéries lactiques ont été isolées et décrites pour la première fois dans des levains.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du projet : <http://www6.inra.fr/bakery/>

1.2.2. Châtaigniers

Ces actions ont été financées par les projets Diversifood et Fondation de France.

Ce travail est fait au sein du collectif Rénova. Le projet de sélection se fait en collaboration avec la thèse de C. Bouffartigue sur la revalorisation du patrimoine génétique du châtaignier en lien avec l'INRA de Toulouse et Montpellier. Des dégustations ont été analysées et la mise en place de protocoles de sélection a été discutée.

Trois expérimentations sont conduites :

- Caractérisation de variétés locales sur leur phénologie et la résistance aux maladies ;
- Multiplication de variétés locales dans différentes conditions à travers la greffe ;
- Évaluation de la qualité organoleptique des variétés en fonction de différents processus de conservation.

Au total, 50 arbres sont observés. Deux variétés sont présentes plusieurs fois : la patte de Loup et la Fine de Montfat. Les premiers résultats sont :

- Il existe une grande diversité par rapport au débourrement, la date de chute des fruits et la sensibilité au cynips ;
- Différentes greffes ont été réalisées : la greffe sur rejets et la greffe sur semis ;
- Des variétés ont été caractérisées en termes de texture, de sucrosité et d'arômes.

1.2.3. Maïs et fourragères

Ces actions ont été financées par le projet Fondation de France.

Un groupe de travail a été mis en place avec cinq membres du RSP regroupant animateurs et paysans. Les groupes locaux moteurs de ce groupe sont AgroBioPerigord, FD CIVAM 44, CBD (Poitou Charente), ADDEAR de Loire, ARDEAR du Centre. Une rencontre nationale a eu lieu les 7 et 8 septembre 2017 en Loire Atlantique.

La dynamique enclenchée a permis de construire un projet CASDAR qui a été accepté : COVALIENCE (« Co-Conception d'outils de pilotage et d'évaluation de la sélection des allogames pour l'adaptation locale et la résilience des agroécosystèmes : cas du maïs »). L'organisme chef de file est l'ITAB et l'organisme de chef de projet est l'INRA de Toulouse. L'objectif de COVALIENCE est de consolider les dispositifs de sélection participative des allogames (notamment du maïs) dans leurs dimensions techniques et organisationnelles. Le projet permettra d'accompagner le développement i) de modes d'organisation favorisant l'adaptation des méthodes de sélection et ii) de méthodes de sélection des espèces allogames à la portée des agriculteurs. Outre une valorisation scientifique et technique, le projet proposera une offre de formation différenciée qui s'appuiera sur la création d'une boîte à outils et d'un documentaire critique sur la sélection participative du maïs population.

1.2.4. Potagères

Programmes de sélection financés dans le cadre de la convention Biocoop

Pour rappel, ce partenariat a été formalisé en 2016. Il s'articule sur deux axes :

- Une subvention fixe annuelle qui a pour objet de soutenir financièrement le travail du RSP d'une part pour la mise en œuvre du projet de mention « semences paysannes en réseau » (gestion, cahier des charges, règlement d'usage communication en relation avec le développement de cette mention), et d'autre part pour la coordination des programmes de sélection ;

- Une subvention variable pour l'appui des projets de sélection fruits et légumes portés par les membres du RSP. Biocoop et RSP ont convenu de se rencontrer annuellement afin de choisir les projets de sélection de semences paysannes à lancer au titre de l'exercice suivant ainsi que de définir le soutien financier apporté par Biocoop. Chaque projet pourra être subventionné sur un plan pluri annuel maximal de 5 ans.

Deux programmes de sélection participative devaient être initiés en 2017 dans le cadre de ce partenariat, l'une portée par Bio Loire Océan (BLO) et l'autre par Kaol Kozh avec l'objectif d'élargir la gamme des espèces et des variétés cultivées par les producteurs de ces deux groupes. Fin 2016, le RSP a accompagné la rédaction des documents de projet et les a défendus auprès de Biocoop. Les deux projets ont été acceptés. Un troisième (Agrobio 47) a été soumis mais n'a pas été jugé suffisamment solide pour démarrer en 2017. Suite à cet accord, une convention a été signée entre RSP et BLO pour soutenir ce travail pendant 5 ans et une autre devait être signée entre RSP et Kaol Kozh. Cette dernière ne l'a finalement pas été, essentiellement à cause de l'opération « Marché Interdit » mené par Carrefour et l'implication de Kaol Kozh dans cette campagne. Suite aux décisions du CA concernant la mention « Semences Paysannes en Réseau » (voir point dédié), le RSP n'a pu honorer ses obligations stipulées dans la convention le liant avec Biocoop. Deux réunions avec les responsables de Biocoop ont eu lieu pour amorcer une renégociation de la convention : malgré les tensions générées par l'implication de l'APFLBB/Kaol Kozh auprès de Carrefour, Biocoop a exprimé vouloir maintenir son soutien au RSP : une prochaine réunion est programmée en janvier pour prendre en compte les décisions de l'AG sur le volet « marque ».

Projet Tomates

Ces actions ont été financées par les projets Diversifood et Fondation de France.

Ce projet regroupe le RSP, Graines del pais, Jardin en Vie, Germinance, Le Biau Germe, la Maison des Semences de la Loire, Graines de Montagne, l'ITAB et des jardiniers indépendant répartis dans toute la France. Il regroupe une soixantaine de praticiens : artisans-semenciers, maraîchers et jardiniers.

Des points téléphoniques avec un comité de pilotage regroupant animateurs et paysans ont été organisés mensuellement. Le projet se divise en trois axes :

- Axe 1 : Évaluation et caractérisation participative, multi-locale et en réseau de variétés-populations de tomates avec le réseau de jardiniers et de maraîchers
- Axe 2 : Évaluation bilan ponctuelle sur des problématiques spécifiques
- Axe 3 : Co-évolution et brassage de diversité via différents moyens : comparaison de stratégies à la ferme

L'axe 1 est ouvert à tous. Chaque participant doit semer une variété témoin et remplir des fiches d'observations au niveau de l'environnement et des pratiques agronomiques et organoleptiques.

Pour l'axe 2, l'objectif des essais de 2017 fut d'observer l'effet des pratiques culturales sur la productivité et les qualités organoleptiques de 8 variétés-population et d'une variété HF1 sur 3 fermes (en Drôme, dans l'Aude et en Lot-et-Garonne). Pour ce faire, chaque paysan a testé 2 pratiques culturales de son choix. Les résultats de cette année sont en cours d'analyse et seront discutés cet hiver. Un stage de 6 mois a été co-encadré par le RSP et l'ITAB sur le suivi de ces essais.

Pour l'axe 3, deux paysans ont fait des croisements. Un paysan a pu sélectionner une « vagabonde » : elle donnait des fruits noirs alors que ses voisins donnaient des fruits rouges !

Plus d'informations sur le projet sont disponibles sur le site de Graines del País : http://www.grainesdelpais.com/aventure_tomates_avec_les_jardiniers_34.php

Une rencontre cet été, organisée par la maison des semences des Hautes Alpes, a permis d'avancer

sur trois thèmes :

- la restitution de résultats en cours d'analyse et le partage sur le fonctionnement du groupe en trois axes ;
- la rédaction d'un texte jetant les premières bases du fonctionnement du groupe tomates national ;
- un temps d'échange avec Mathieu Thomas du CIRAD et Abdel-Kader Naino-Jika de l'INRA du Moulon pour réfléchir aux modes de collaboration à mettre en place. Les groupes locaux qui le souhaitent peuvent travailler avec eux sur la mise en place de scénarii d'échanges au sein d'un groupe et modéliser son impact sur la diversité génétique.

1.2.5. Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes

Ces actions ont été financées par les projets Diversifood, Fondation de France, Ugebio.

Base de données : SHiNeMaS et Spicilège

Le RSP travaille sur la mise en place et l'animation de base de données. Ce travail se fait en lien avec l'INRA du Moulon et les partenaires d'EC-LLD.

Le RSP, en collaboration avec l'INRA du Moulon, continue le développement d'une base de données, appelé *SHiNeMaS* pour «Seeds History and Network Management System», qui permet de gérer :

- les informations sur les réseaux d'échanges, c'est à dire des relations entre lots de graines (diffusions, mélanges, croisements, reproductions, sélection)
- les informations liées à ces relations ou à ces lots (pratiques culturelles, phénotypiques - rendement, verse, précocité, appréciations qualitatives des producteurs etc- et génétiques dans le cadre de projets de recherche particuliers)

Cet outil peut gérer toutes les espèces même s'il nécessite encore quelques modifications pour coller au mieux aux pratiques du terrain.

Les données stockées par *SHiNeMaS* peuvent ensuite être analysées avec le logiciel statistique *PPBstats* (cf partie outil statistique).

SHiNeMaS est un logiciel libre sous licence GNU AGPL. Un comité de pilotage a été mis en place en 2017 afin de définir la stratégie et les priorités d'évolution de l'outil, les partenariats à mettre en place, etc. Ce comité est composé de quatre membres appartenant à l'INRA (2 membres), au CIRAD (un membre) et au RSP (un membre).

Une formation, a été organisée début 2017 pour préparer les collectifs qui le souhaitent à gérer les données dans le cadre de leurs programmes de gestion de la biodiversité en collaboration avec l'INRA du Moulon. Cette formation technique ainsi que sur les règles d'usage indissociables de l'utilisation d'une base de données, eu égard d'une part aux impacts sur l'organisation d'un collectif et sur les choix de sélection et d'autre part aux risques de biopiraterie, a été dispensée deux fois pendant une semaine. Elle a été ouverte aux membres du RSP et ses partenaires.

Les animateurs du groupe sélection céréales qui ont participé à la réunion ont accès à la base de données avec toutes les données du groupe sélection blé depuis 2005, ils peuvent rentrer des données et interroger la base : il s'agit un processus de décentralisation de la gestion des données qui se met en place.

La première version de la base de données avec sa documentation sera publiée fin 2017.

Suite à une réunion par les groupes intéressés, il a été acté de faire un stage sur le Spicilège. Ce stage, financé par DIVERSIFOOD, a démarré et portera sur deux aspects :

- Faire un cahier des charges avec besoins utilisateurs
- Aller à la rencontre des groupes qui le souhaitent pour les accompagner à faire des fiches

Certaines entreprises des Croqueurs de carottes travaillent également sur une base de données. Un travail a été entamé pour réfléchir aux complémentarités entre leur base, le Spicilège et SHiNeMaS.

Analyses Statistiques

Le RSP, en collaboration avec l'INRA, a développé un logiciel libre sous licence GPL-3 qui permet de réaliser des analyses statistiques adaptées au réseau d'essais à la ferme (**PPBstats**). Le logiciel permet actuellement d'analyser les essais agronomiques qui ont été rencontrés dans les programmes céréales et tomates. Un travail a été entamé pour prendre en compte les données de réseaux d'échanges de semences et les tests organoleptiques.

La version en développement du logiciel et sa documentation (sous licence Creative Commons BY-NC-SA) sont téléchargeables : <https://github.com/priviere/PPBstats>. Afin d'impulser une communauté autour du logiciel, le code a été mis sur un site qui facilite la collaboration : <https://github.com/priviere>.

Réflexion sur les accords entre RSP et les instituts de recherche

Ces actions ont été financées par les projets Diversifood, CERERE et CoEx.

Le RSP est impliqué en tant que partenaire dans de nombreux projets de recherche. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'accord type sur lequel s'appuyer concernant la recherche participative sur les semences paysannes. Il est nécessaire d'assurer de nombreux points tels que l'interdiction de tous droits de propriétés intellectuelles sur les semences et les savoirs et les savoir-faire associés, le partage de la propriété des résultats qui sont communs à toutes les parties, l'interdiction de publication de résultats qui faciliterait la biopiraterie, la gestion des données (accès, propriété ...).

CoEx est un projet est porté par Agropolis et Mathieu Thomas et Sélim Louafi du CIRAD sur la coexistence gestion in-situ / ex-situ. Le RSP est partenaire essentiellement sur les ateliers de réflexion sur la mise en place d'accord entre laboratoire de recherche et organisations paysannes. BEDE de son côté est également partenaire pour renforcer ses actions en Afrique de l'Ouest.

Une enquête a été réalisée auprès des membres du RSP. Cette enquête nous apporte des éléments sur l'expérience des membres sur les accords et conventions mis en place lors de travail avec des laboratoires de recherche. Une restitution des enquêtes sera faite en fin d'année et un protocole a été mis en place pour analyser les accords et les conventions mentionnés au regard des questions soulevées dans les enquêtes (bibliographie juridique, grille de lecture ...).

1.3. Mise en réseau des expériences de sélection paysanne

Les 22 et 23 juin dernier s'est déroulée, à la Ferme du Hayon, à Sommethonne, la dernière rencontre Let's Cultivate Diversity². Elle a réuni 150 participants.

Elle a été organisée par la coordination européenne LLD dont le RSP est membre et le réseau Meuse Rhin Moselle (Nature et Progrès Belgique, du Mouvement d'Action Paysanne, de Li Mestère, et de SEED Luxembourg). Le RSP a supporté les frais d'organisation dans le cadre du projet européen CERERE et du budget alloué pour la FPH pour le réseautage européen et s'est impliqué dans l'organisation.

Cette rencontre s'inscrit dans la suite des rencontres précédentes organisées par la coordination Let's Liberate Diversity (organisation internationale à but non lucratif créée en 2012 dont l'objectif est de coordonner les positions et les actions des différents réseaux nationaux afin d'encourager, de développer et de promouvoir la gestion dynamique de la biodiversité dans les champs et les jardins)³ et répond à un besoin de rencontres, d'échanges, entre les différents acteurs européens de

2 <https://be2017.cultivatediversity.org>

3 <https://www.liberatediversity.org>

la « biodiversité cultivée ».

Y ont notamment été abordées les questions de sélection participative, méthode dont l'objectif est de développer, par un processus participatif, et via une sélection rigoureuse en champs, des variétés adaptées à nos terroirs et pouvant par conséquent être cultivées en agro-écologie paysanne. Des ateliers ont été consacrés aux différentes façons de valoriser les céréales dites « mineures » telles que l'avoine ou l'orge. D'une manière plus générale, cette rencontre a aussi été l'occasion d'évoquer, notamment via des retours d'expériences, les différents modes de gestion collective des semences, les aspects économiques liés à leur production, ou encore la question de la valorisation des produits issus de semences paysannes. Bien que principalement axé sur les semences céréalières, ce forum a aussi veillé à aborder les semences potagères.

Quant au choix de la ferme du Hayon à Sommethonne, celui-ci n'est pas dû au hasard. En effet, ses terres y hébergent déjà une collection de blés paysans, agrandie pour l'occasion avec des variétés reçues de toute l'Europe, et savamment semées par Marc Vanoverschelde, membre actif du groupe blé du RSP depuis plusieurs années et collectionneur engagé de semences paysannes, qui a ouvert sa collection de plus de 80 mini-parcelles de blés différents.

Voir [compte rendu détaillé des rencontres](#)

Ces rencontres ont aussi été l'occasion de jeter les jalons du nouveau programme européen (Dynaversity) sur le renforcement des réseaux conservation in situ des ressources génétiques, et le développement de partenariats entre les différents secteurs concernés. Rete Semi Rurali est le leader des réseaux paysans dans ce projet et EC-LLD apparaît pour la première fois comme partenaire officiel (pas de financement direct du RSP).

Dans le cadre du projet Diversifood, le RSP a réalisé des enquêtes auprès des membres pour mieux décrire le fonctionnement des Maisons des Semences Paysannes (MSPs). Les résultats de ce travail ont été présentés à la FAO, au secrétariat du Traité. Christian Dalmasso, co-président du RSP, a pu présenter le RSP et le fonctionnement de l'ARDEAR RA. Brigitte Boitel a quant à elle présenté le fonctionnement de Rénova. Le secrétariat du Traité a apprécié ces présentations qui montrent une petite partie des actions des MSPs en Europe.

1.4. Valorisation

1.4.1. Expérimentation mention Semences Paysannes en Réseau

En janvier et février 2017, l'équipe a travaillé sur des premiers supports de présentation du projet en lien avec les services de Biocoop : plusieurs réunions se sont tenues avec les différents services (marketing, agrégation...) pour commencer à caler la distribution des premiers légumes estampillés. [Une fiche explicative présentant la mention](#) a été réalisée ainsi qu'un article pour le dossier de presse de Biocoop et plusieurs relectures de documents internes.

Au printemps 2017, suite à l'intrusion de l'agence Publicis pour le groupe Carrefour dans le réseau, le CA a décidé de geler la mention « Semences Paysannes en Réseau » (plus loin SPER) pour éviter que les premiers produits estampillés SPER n'achalandent les supermarchés Carrefour et que notre image soit irrémédiablement associée à ce groupe, vu les moyens importants de communication mis en œuvre. Si cette chaîne de distribution est un client traditionnel de l'APFLBB⁴, personne au CA du RSP n'avait envisagé que la mention puisse arriver telle quelle dans les supermarchés Carrefour. La campagne marketing « Marché interdit », autour des produits issus de semences paysannes qui a suivi, s'est construite sans aucune concertation avec le CA du RSP. Ceci a naturellement empêché les deux groupes concernés par l'expérimentation « mention » de l'utiliser

4 Initialement, l'APFLBB portait la gestion locale de la mention. En septembre 2016, le CA a validé le changement de délégation locale de mention de l'APFLBB vers Kaol Kozh. En cause : un changement de direction à la tête de l'APFLBB qui serait moins favorable aux semences paysannes et plus pragmatique face aux HF1 issu de CMS.

comme cela était prévu. Afin de ne pas mettre un terme aux autres actions du projet, le CA a permis aux producteurs de l'APFLBB de continuer à apposer sur leur cageots le bandeau « légumes issus de semences paysannes ».

BLO a de son côté continué l'expérimentation en identifiant ses légumes issus de semences paysannes par un flyer expliquant l'histoire de la variété et les pratiques des maraîchers qui ont permis de la proposer aux consommateurs. Les travaux de sélection ont été mis en œuvre conformément à la convention entre RSP, Biocoop et BLO (voir 1.2.4. Potagères)

Le CA a considéré que la participation active de Kaol Kozh/APFLBB à l'opération marketing « Marché Interdit » qui instrumentalise les termes semences paysannes et qui ne respecte pas les décisions successives du CA, génère une grande confusion interne et complique les relations avec notre partenaire Biocoop.

L'AG 2017 est le moment prévu pour faire le bilan de cette première expérimentation : va-t-on au-delà ? Le RSP doit-il être gestionnaire de marque ? Quelles propositions pour avancer ensemble sans se faire dévoré tout cru par les opérateurs économiques en recherche de « gisements d'authenticité »⁵?

Pour plus de détails, voir la [chronologie](#) qui retrace l'ensemble des faits et décisions.

Voir aussi [les différents positionnements](#) des organisations membres sur l'opération « marché interdit »

1.4.2. Réflexion sur une filière « blés paysans »

Le RSP a été interpellé par l'ITAB et des coopératives de céréales biologiques (Corab, Biocer, Cocebi, Probiolor) pour contribuer à la réflexion collective autour de la construction éventuelle d'une filière blé/farine/pain à base de blés paysans. Plusieurs réunions ont eu lieu en 2017 et ont permis de mettre autour de la table d'autres acteurs : boulanger parisien, Biocoop, meuniers, Minga pour tenter de comprendre les objectifs des uns et des autres et s'accorder en premier lieu sur une charte pour voir ensuite le rôle et les contributions de tous les acteurs. En 2018 il sera nécessaire de réfléchir collectivement à l'implication du RSP en la matière, et au-delà du rôle qu'il peut jouer dans la diffusion des savoir-faire pour que les producteurs concernés de la filière puissent s'impliquer dans la sélection et développer leurs propres populations paysannes.

2. VEILLE JURIDIQUE & PLAIDOYER

2.1. Axe commercialisation

2.1.1. Mise en place de la réglementation pour les plants fruitiers

Suite au travail enclenché en 2016, le groupe « arbo » a continué à travailler à l'analyse collective des nouveaux textes nationaux déclinant la mise en application du cadre européen sur la commercialisation des plants fruitiers.

Ainsi, une première prise de contact avec les autorités a eu lieu sous la forme d'une [lettre collective](#). En vue d'une réunion ministérielle (tenue en juin), une préparation collective a permis de présenter les différentes situations et besoins aux autorités. C'est notamment suite à ces échanges qu'un arrêté a été publié en août, précisant les conditions de commercialisation de matériels de multiplication de plantes fruitières et de plantes fruitières en vue d'essais ou à des fins scientifiques, en vue de travaux de sélection ou afin de contribuer à la préservation de la diversité génétique.

⁵ COVA Bernard, 27/11/17 « [Jeux interdits ? Comment les entreprises captent la richesse non-marchande](#) »

Une première session de formation et d'échanges entre professionnels a eu lieu en octobre sous l'impulsion de Rénova. Une note de synthèse pédagogique sur le nouveau cadre réglementaire spécifiques aux fruitiers est en cours de finalisation.

Depuis juin, Martin Lacroix, salarié de Fruits Oubliés Réseau, est mis à disposition du RSP à temps partiel pour compléter l'animation du groupe avec une mission spécifique temporaire concernant :

- l'appui à la structuration du travail en réseau des acteurs de la conservation de la diversité fruitière, dans une démarche de gestion dynamique
- la formulation de propositions concrètes pour des positionnements complémentaires dans le cadre de la mise en place des nouvelles réglementations.
- L'identification des besoins complémentaires en terme d'action collective sur les questions réglementaires (enjeux sanitaires, pied-mère) et plus largement (mise en place de programmes de sélection...).

2.2.2. Règlement AB⁶

Un suivi de la phase du trilogue (négociation entre Parlement, Commission et Conseil Européen) concernant la nouvelle réglementation AB a été effectué, en lien avec les organisations nationales de la Bio (notamment la FNAB et l'ITAB) ainsi qu'IFOAM EU. Cette négociation a été très longue sur ce texte avec un accord trouvé en juillet 2017. Le texte ne devrait plus évoluer et devrait être validé définitivement au premier semestre 2018. Concrètement, il s'agit d'un texte touchant tous les pans de la réglementation européenne de la production à la transformation en agriculture biologique. Il précise des éléments sur les questions liées aux semences avec notamment la possibilité de commercialiser du « matériel hétérogène » dans des conditions plus lâches que celles des critères DHS classiques d'inscription au catalogue. Le texte aborde également la notion de « variétés adaptées à l'AB ». Ces deux points principaux sur les semences doivent être mis en perspective par rapport à l'ensemble du texte. Une fois le texte définitivement validé, une analyse complémentaire avec les partenaires du secteur de l'AB sera nécessaire pour avoir une position sur ce règlement dans sa globalité.

2.2. Axe ressources génétiques

2.2.1. Travaux de la section Ressources Génétiques du CTPS⁷

Le suivi des réunions de cette section ainsi que des groupes de travail liés (sur la définition des critères de qualification des ressources ainsi que de la constitution du dossier de demande de reconnaissance en tant que gestionnaire de collection) a été réalisé par les représentants suivants ces travaux (Jean-François Berthelot et François Delmond) et les salariés. Ils se sont appuyés sur les premiers retours de membres, notamment par rapport à la constitution du dossier de gestionnaire de collection.

Si un intérêt pour la gestion in situ est exprimé dans cette section, il semble pour le moment difficile de partager pleinement l'approche de gestion dynamique de la biodiversité dans le cadre actuel et d'en déduire ainsi l'intérêt sur le long terme pour les membres du RSP. Un travail plus précis et plus large avec les membres du RSP semble nécessaire pour alimenter nos réflexions et propositions.

2.1.2. Fondation sur la Recherche pour la Biodiversité (FRB).

Les représentations au sein de la FRB ont été renouvelées en août pour un mandat 2018-2020 Le RSP a choisi de continuer à suivre les travaux généraux de la fondation (en restant membre du COS, Comité d'Orientation Stratégique) sans s'investir dans le COS à 40 (équivalent du CA de la FRB).

⁶ [http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2014/0100\(COD\)&l=fr](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2014/0100(COD)&l=fr)

⁷ Comité Technique Permanent de la Sélection

Lors de la mandature précédente, un groupe de travail spécifique sur les ressources génétiques avait été constitué. Face à la diversité du sujet et au manque de moyen, ce groupe n'a pas produit de résultats probants. La FRB apparaît aujourd'hui essentiellement comme un espace de rencontre et d'échanges d'informations générales avec les différents parties prenantes (chercheurs, institutions, entreprises, société civile).

2.3. Axe biotechnologies

Le suivi du recours VRTH⁸ en Cour de Justice Européenne (CJUE) a continué. En 2015, lors du dépôt de ce recours, il s'agissait de remettre en cause la culture des colzas et tournesols rendus tolérants aux herbicides et de poser la question des OGM cachés. Initialement, le recours ne concernait que les techniques de mutagenèse classique (celles des VrTH). Suite à l'audition en Conseil d'État en juin 2016, la question des nouveaux OGM (appelés NBT par l'industrie) s'est greffée au dossier. En effet, le Conseil d'État a décidé d'interroger la CJUE sur les points suivants (questions préjudicielles) : la mutagenèse doit-elle rentrer dans le champ d'application de la directive qui régleme nte les OGM ? Qu'en est-il des nouvelles biotechnologies dont la plupart sont des développements de la mutagenèse ? Si ces techniques ne sont pas réglementées, la présente directive va-t-elle à l'encontre du principe de précaution ? Est-ce que les états peuvent proposer une réglementation nationale concernant les techniques qui ne sont pas dans le champ d'application ?

L'année 2017 a donc été l'occasion de travailler avec les huit organisations partenaires dans ce recours et les organisations démissionnaires du HCB :

- sur le suivi du dossier devant la cour de justice de l'UE avec le dépôt en janvier d'un mémoire écrit devant la CJUE (dispo [ICI](#)) ; l'analyse en avril des mémoires écrits des autres parties prenantes devant la CJUE (voir Communiqué de Presse sur ce sujet [ICI](#)) ; l'audition en octobre devant les juges de la CJUE ;
- l'analyse générale du dossier et le partage des éléments à travers des documents diffusés dans les réseaux militants : en février document d'analyse de fond, public en Français et en Anglais⁹, en mai diffusion documents¹⁰ plus « grand public » ;
- la participation en septembre à une audition auprès de l'ANSES avec les membres de l'Appel de Poitiers ;
- l'interpellation du grand public et des autorités sur ces sujets : avec une tribune collective dans Euractiv en janvier (voir [ICI](#)) ainsi qu'une lettre ouverte en septembre à M. Hulot pour l'interpeller sur la question des nouveaux OGM (voir [ICI](#)), suivi avec les organisations plus larges ayant été présentes au HCB de la remise de la pétition contre les nouveaux OGM (110 000 signatures) au ministre de l'environnement.

Sur le recours Vrth, les conclusions de l'avocat général de la Cour de justice de l'UE sont attendues pour le 18-01-2018. Suite à cela, il faudra que la cour de justice de l'UE rende son avis définitif, au plus tard en mars 2018. La phase finale sera ensuite le jugement du conseil d'Etat français.

Par ailleurs, le RSP a participé à trois réunions réunissant les partenaires nationaux français de la société civile afin de partager les enjeux sur les questions très imbriquées de biotechnologies et de brevets.

Sur les OGMs « classiques », nous avons participé à l'interpellation collective du ministère de

8 Variétés Rendues Tolérantes aux Herbicides

9 « [Démasquer et réglementer les ogm cachés, les brevets pirates et les plantes rendues tolérantes aux herbicide.](#) » avril 2017

10 Diffusion de « [questions-réponses sur la réglementation applicable aux ogm cachés et aux variétés rendues tolérantes aux herbicides](#) », document de synthèse pour public intéressés ; diffusion du doc « [Pourquoi vouloir démasquer et réglementer les OGM cachés ? L'exemple des VrTH](#) ». Mai 2017

l'agriculture et de l'environnement en vue du vote de la France contre les demandes d'autorisation de trois maïs génétiquement modifiés pour la culture en janvier 2017.

Au niveau institutionnel, la mobilisation des différentes parties prenantes est importante et appelle un suivi et un relais d'information de notre part :

- en France, l'avis du Haut Conseil aux Biotechnologies (HCB) a finalement été publié en octobre 2017 : le comité scientifique (CS) émet un avis juridique qui outrepassé ses missions et ses compétences et qui s'aligne sans surprise sur les demandes de l'industrie. Fortement influencé par cet avis illégitime, le Comité Economique Ethique et Social (CEES) compile une certaine diversité d'avis tout en ignorant la position des organisations démissionnaires. Il propose une analyse au cas par cas pour « aiguiller » les dossiers vers différents types d'évaluations qui ne se préoccuperaient plus du procédé mais surtout de la possibilité de détecter la modification ou non dans le produit final.
- au niveau de l'UE, un premier rapport de la cellule scientifique de la Commission (SAM) portant sur une description scientifique des "NBT" et une comparaison avec les techniques utilisées jusqu'à présent que ce soit pour le végétal, l'animal ou les organismes microbiologiques. La Commission a organisé le 28 septembre à Bruxelles une conférence dite « de haut niveau » sur l'innovation et les technologies modernes en agriculture, ouverte aux parties prenantes et aux organisations de la société civile. En parallèle, les Pays-bas ont avancé des propositions pour faire évoluer la réglementation actuelle sur les OGM¹¹.

2.4. Axe Droits de propriété industrielle

Suite aux prises de position de la commission et du conseil européen début 2017, le CA de l'OEB (Organisation Européenne des Brevets) a modifié en juin dernier le règlement d'exécution de la Convention sur le brevet européen (règle 28) pour exclure de la brevetabilité les « végétaux ou animaux obtenus exclusivement au moyen d'un procédé essentiellement biologique », à savoir des procédés classiques de sélection comme le croisement et la sélection. Si cette évolution est symboliquement intéressante, elle n'est cependant pas suffisante pour remettre en cause deux types de brevets qui ont un impact sur les semences paysannes à savoir les brevets sur la matière biologique et ceux sur une information génétique.

Le RSP a interpellé en amont de ces prises de décision les autorités françaises, participantes au CA de l'OEB, pour indiquer l'insuffisance de cette évolution.

Le RSP a également participé à un groupe de travail national réuni par le CGAAER (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) : mandaté par le cabinet du ministère de l'agriculture, le CGAAER a rendu en mars 2017 une étude¹² relative à des scénarios d'évolutions possibles du COV en lien avec le développement de nouvelles techniques d'obtention variétale et le cas échéant d'évolutions du droit des brevets.

Concernant la mobilisation au sein de la société civile, la coalition No Patents On Seeds est en phase de réflexion sur ses objectifs futurs et la forme à maintenir. Ainsi, ses actions sont en sommeil depuis l'été.

2.5. Autres dossiers : mouture à la ferme

De nouveaux cas de contrôle sur les activités de mouture à la ferme ont eu lieu dans la Sarthe début 2017 et en Isère en septembre et un courrier a été envoyé aux « petits meuniers » avec copie au RSP pour rappeler la réglementation ou plutôt la compréhension de la réglementation par le lobby de la meunerie industrielle (AFM) qui n'a pas réussi à faire annuler la taxe sur la mouture par l'assemblée nationale.

¹¹ Voir article Inf'OGM ICI.

¹² Voir détails <http://www.semencespaysannes.org/bdf/veille/fiche-veille-1941.html>

Suite au changement de gouvernement en 2017, il n'y a pas eu de reprises de contact sur ce sujet avec le ministère de l'agriculture. Un guide¹³ pour accompagner le paysan en cas de contrôle a été co-écrit avec la FNAB et la Confédération paysanne et diffusé depuis mail. Il s'agit d'un dossier plutôt syndical et non directement lié aux semences, ce qui n'empêche pas qu'un effort de relance et de coordination pourra être entrepris avec le RSP en 2018.

2.6. Appropriation collective des enjeux juridiques et réglementaires

Afin de renforcer, en interne au sein du RSP, la compréhension et l'appropriation des enjeux juridiques, des temps d'échanges et des outils ont été développés en 2016-2017 :

- réunions téléphoniques régulières suite à chaque Conseil d'Administration afin d'aborder avec l'ensemble des membres les sujets abordés en CA.
- réalisation avec BEDE d'un [schéma de synthèse](#) présentant sur 5 axes les principaux espaces réglementaires et institutionnels. Ce schéma est également un élément de travail pour appuyer les temps d'échanges directs entre les membres sur les questions juridiques et réglementaires.
- Un [kit réglementaire](#) qui vise à comprendre les possibilités qui existent aujourd'hui pour construire collectivement des Maisons de Semences Paysannes et partager les semences et savoirs-faire de chacun (fiche 1) ainsi que pour vendre des semences et plants « non-standardisés » et libres de droit de propriété (fiche 2)

Par ailleurs, le nombre de sessions de formations auprès d'un public de professionnels non membres du RSP et vers des personnes en formation (BTS, BPREA) s'est maintenu. Nous observons même une dynamique et une demande croissante sur ce volet.

3. VIE ASSOCIATIVE

3.1. Les nouveaux adhérents du réseau

Co grain : collectif de boulangers basés en Beauce et passés par le BPREA de Brens. Il a pour objet de monter une collection de céréales dans une parcelle en Beauce et d'intégrer les variétés paysannes dans un projet boulanger du grain au pain.

Pépinière Frouezh : pépiniériste en Bretagne sous mention N&P. Environ 250 variétés de fruitiers en multiplication toutes libres de droits (adhésion dans la dynamique de défense collective en réaction aux évolutions réglementaires sur fruitiers).

Chemin cueillant : association du Minervois qui participe à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, aussi bien au niveau des techniques de production qu'au niveau des modes d'organisation collectifs (revitalisation des sols agricoles - notamment via l'utilisation de couverts végétaux en viticulture, arboriculture, et maraîchage, à la gestion de l'eau, et à la biodiversité cultivée).

Maison des Semences Paysannes Gard Cévennes : association qui a pour objet la préservation, dans son ensemble, de la biodiversité végétale cultivée, afin de soutenir et de contribuer à garantir à long terme, autonomie et souveraineté alimentaires. Elle travaille en priorité sur les plantes potagères, aromatiques et médicinales.

Agribio 04 : GAB des Alpes de Haute Provence qui développe un programme d'évaluation des blés de pays dans la suite du projet de filière autour du blé meunier d'Apt. Ancien membre du RSP (qui n'était plus membre direct mais via Bio de Provence) qui a souhaité adhérer à nouveau.

A Granella : association basée en Corse qui a pour but de sensibiliser à la perte de la biodiversité

¹³ Voir <https://drive.google.com/open?id=0Bz6icuDh4QNjY0dvS1l6bmNjYzA>

cultivée, de rechercher, sauvegarder, cultiver et diffuser d'anciennes variétés de Corse et d'ailleurs.

Graine des Montagnes : association qui œuvre au développement et à la diffusion des semences paysannes dans les Hautes Alpes (Maison des Semences Paysannes).

Vivre bio en Roannais : association de la Loire qui se donne pour but de promouvoir l'agriculture biologique notamment par des activités de sensibilisation. Elle travaille notamment sur céréales à paille, potagères (tomates, fèves).

Le RSP regroupe aujourd'hui 92 structures membres (voir liste des membres en décembre 2017 en annexe).

Voir aussi [doc typologie actuelle des membres du RSP](#) : répartition par niveau de contribution au réseau, par type d'activité, par aire géographiques, par type de structure.

3.2. L'équipe salariée

Charlotte Mouyeaux (chargée de mission administratif & financier) est revenue de congé maternité en mai et a repris son poste à 95 %. Agathe Ravoir qui l'a remplacée durant ce congé a quant à elle été réembauché sur un CDD de 60% sur un poste de chargée de mission projets européens.

Frédéric Latour (mise en réseau/communication) est quant à lui passé à mi temps (congé parental) durant 6 mois, de février à août. Il a repris à temps plein en septembre. Durant cette période à mi-temps et à l'occasion d'un service civique de 6 mois, Marion Monvoisin a travaillé en lien avec Frédéric sur les dossiers incombant au poste d'animation mise en réseau/communication, plus particulièrement celui sur la partie communication de la mention Semences Paysannes en Réseau, la facilitation de la vie associative (CA, séminaire), la Semaine des Semences Paysannes et la mise en réseau générale de l'information.

Un recrutement a été réalisé pour remplacer Emilie Lapprand (animation veille juridique) qui part en congé sabbatique de 6 mois à compter de janvier 2018 : Amélie Hallot-Charmasson nous a rejoint mi novembre pour un CDD de 8 mois à 80 %: elle assurera la veille juridique, le suivi et l'animation des dossiers en cours et réalisera un travail de prospective sur les nouveaux règlements sanitaire et contrôle.

Deux stagiaires ont été encadrés par l'équipe et notamment Pierre Rivière, cette année : Alexandre Guichardaz qui a travaillé sur la mise en place de fiches sur les membres du groupe blé et Ismael Rodriguez y Hurtado qui a travaillé sur le suivi des essais tomates. Ce dernier a été embauché le 1^{er} novembre 2017 en CDI à temps plein sur le poste d'animateur mise en réseau et recherche collaborative. Il va notamment épauler Pierre dans le suivi des projets de terrain.

Le RSP a aussi financé une partie du temps de travail de deux animateurs au niveau régional

- 20 % du temps du poste d'animateur biodiversité de l'ARDEAR AURA (Alexandre Hyacinthe) a été financé par le RSP et dédié à la co-animation nationale du groupe sélection participative blé.
- À partir de 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre, environ 10% du temps du poste de Martin Lacroix (Fruits Oubliés Réseau) a été financé par le RSP et dédié à la co animation de la réflexion collective sur la nouvelle réglementation fruits ainsi que sur les perspectives plus larges de travail collectif, notamment en terme de structuration du travail en réseau des acteurs de la conservation de la diversité fruitière dans une démarche de gestion dynamique.

3.3. CA, groupes de travail thématique

CA : 5 CA se sont tenus sur l'exercice (auquel se rajoute un autre début novembre et un téléphonique fin novembre). Les tableaux de communication interne à destination des membres du CA continuent d'être réalisés et semblent appréciés pour la préparation des CA. [Le format de ce tableau](#) a été refondu pour permettre plus de lisibilité et pour faciliter les modifications. Les compte-rendu et les relevés de décisions synthétiques ont été rédigés, validés par les présents aux CA puis envoyés à chaque membre.

Groupes de travail :

- Le **groupe de travail communication** a fonctionné cette année pour la conception des outils de la Semaine des SP et en suivi des dossiers importants en termes de communication (correction des communiqué de presse et lettre d'information, refonte du site web) ;
- **Groupe de travail Objectifs** : suite aux débats d'orientation de l'AG 2016, ce groupe de travail a travaillé tout au long de l'année en lien avec l'équipe salariée pour construire des propositions partagées d'orientations (développement de terrain, juridique/politique, mode de fonctionnement). Le fil directeur a été de réunir les éléments de fonds qui alimenteront les débats de l'AG 2017. Ce groupe a notamment construit un questionnaire pour consulter les membres à ce sujet et contribué à organiser le séminaire d'octobre 2017 (voir point ci dessous) ;
- Suite au séminaire d'octobre et au CA de novembre, trois nouveaux groupes temporaires se sont créés : un chargé de proposer une méthodologie pour co construire une charte éthique, un chargé d'élaborer une proposition de réforme des statuts à court terme (pour l'AG extraordinaire au premier trimestre 2018), un chargé d'appui sur le fond et la forme des débats pour l'AG 2017.

3.4. Réflexion sur le mode de fonctionnement

3.4.1. Consultation des membres vision/mission/objectifs

La consultation, lancée début mai et qui s'est étalée sur 4 mois, s'est matérialisée par [un questionnaire](#) s'inspirant de la méthodologie vision/mission/objectif. Les membres étaient invités à décrire leur participation à la vie du réseau, à élaborer un diagnostic de l'état actuel du RSP (atouts et faiblesses internes à l'association, opportunités et menaces externes), à formuler la mission principale du RSP, à se projeter dans le futur (la vision) et enfin à définir les objectifs qui leur sembleraient prioritaires.

30 questionnaires ont été remplis de façon plus ou moins complète et une [synthèse](#) a été réalisée.

Si les deux grands axes historiques (mise en réseau et veille juridique/plaidoyer) apparaissent de manière équilibrée, les formulations concernant la partie politique (« défense des droits et des semences paysannes ») sont très diverses et confondent souvent veille juridique et plaidoyer. Le terme « plaidoyer » revêt lui même des significations différentes: représentation syndicale, campagne grand public, plaidoyer institutionnel national, plaidoyer local...Tous les sondés expriment la nécessité de maintenir une veille juridique. Les formulations sont plus précises sur la partie « développement de terrain », les activités de mise en réseau, de formation, de projets communs (rencontres, voyages d'étude...) et de sélection participative sont exprimées majoritairement et apparaissent prioritaires. La problématique de valorisation des produits n'apparaît que dans 5 questionnaires.

Voir aussi [l'ensemble des questionnaires](#) revenus.

3.4.2. Séminaire « Quel fonctionnement en réseau ? »

Dans la suite de cette consultation, un séminaire de 3 jours a été organisé avec l'objectif de faire

émerger une vision et des propositions communes pour alimenter le débat d'orientation de la prochaine AG. Il s'est basé sur le partage d'un état des lieux, sur les perspectives exprimées au travers du questionnaire mais aussi sur les recommandations issus des séminaires passés. Une trentaine de personnes ont participé, représentant 15 structures. Parmi les structures présentes, 14 avaient répondu au questionnaire. Étaient également présents la totalité de l'équipe salariée et 9 administrateurs. Ce séminaire a été accompagné les deux premiers jours par le cabinet de facilitateurs « Autrement dit » (Brigitte Chizelle et Dominique Lataste) qui ont donné un cadre à la réflexion. « Autrement dit » s'est inscrit dans la méthodologie vision/mission/objectif proposée par le questionnaire. Les trois jours du séminaire ont été dédiés à l'élaboration d'une vision commune ainsi que d'axes stratégiques de travail. Les résultats du questionnaire ont été restitués et intégrés dans le déroulement de cette méthodologie.

[Voir le compte rendu complet](#)

4. COMMUNICATION

4.1. Semaine des Semences Paysannes 2017

36 événements ont été organisés dans 8 nouvelles régions. La très grande majorité avait une vocation grand public : cinés et projections-débats, fêtes des battages, marchés paysans, foires aux plantes et bourses aux graines, dégustations, visites de Maisons des Semences Paysannes... ont constitué autant de lieux et d'activités transversales pour sensibiliser le public sur la thématique des semences paysannes. Les collectifs membres du RSP ont saisi cette opportunité pour mettre en avant leurs divers projets autour de moments participatifs et festifs dans les champs et les fermes.

Cette année, le [communiqué de presse](#), conjoncture oblige, a mis l'accent sur les manœuvres de greenwashing de la grande distribution sur fond d'une crise écologique en passe d'être irréversible : loin des récupérations mercantiles, les semences paysannes participent d'une démocratie alimentaire réelle à rebours du modèle industriel de production et de distribution.

Comme l'année dernière, le RSP s'est associé à l'événement « Bio et Local c'est l'idéal », organisé par la FNAB qui est membre fondateur du RSP.

Des supports de communication dédiés ont été diffusés : 400 affiches A3 et 900 flyers. Le document [« 10 idées reçues sur les semences paysannes »](#) a été mis à jour et diffusé à 500 exemplaires. Le document « 10 idées pour que vivent les semences paysannes » a lui aussi été réimprimé et diffusé à 500 exemplaires. Nous n'avons pas cette année envoyé de kit de campagne dédié dans le réseau des magasins Biocoop : une présentation de la Semaine a été intégré dans le kit « Manger Bio et local, c'est l'idéal 2017 » qui a été diffusé dans 250 magasins.

Un [guide de campagne](#) a été réalisé : outre la présentation de la Semaine, il comprend des outils didactiques pour organiser des événements (ex : fiche projection débat, fiche atelier dégustation) et propose divers supports ressources librement téléchargeables (argumentaire, catalogue de vidéos, supports de communication...). Les éléments graphiques composant l'affiche ont été mis à disposition des membres sous licence Creative Commons (Réseau Semences Paysannes/Aline Jayr Creative Commons BY NC SA). Plus ponctuelle, un appui organisationnel et de mise en réseau a pu être donné sur demande de certains membres.

Malheureusement, notre événement a été rendu invisible par la campagne Carrefour « Marché Interdit » coordonnée par Marcel WW (Publicis) lancée le 20 septembre en pleine semaine des semences paysannes, aussi pour la première fois, nous n'avons eu aucun retour presse.

4.2. Publication

En partenariat avec les éditions Sud-Ouest, le nouveau livre de Laurence Dessimoulie (cuisinière et administratrice du RSP) "**Paysans Semeurs & Eleveurs**" est sorti durant la Semaine des Semences

Paysannes. Il a été édité à 2000 exemplaires. 1400 sont déjà en librairie. L'ouvrage est un récit de rencontres et de recettes montrant comment vivent les semences paysannes sur des fermes d'élevage et leur utilisation pour les plantes fourragères. Les témoignages des éleveurs parlent de leur rencontre avec les semences paysannes, pourquoi et comment ils parviennent à ce choix. L'intérêt d'utiliser des semences non hybrides, semées, sélectionnées et ressemées par les paysans, se révèle un point essentiel dans la recherche d'autonomie sur la ferme, pour la qualité environnementale et nutritionnelle des végétaux cultivés.

Chaque rencontre aboutit à des recettes, réalisées sur place avec les produits de la ferme.

Le RSP s'est impliqué activement dans un projet de BD sur les nouveaux OGM (recherche de financement, animation, relecture). Ce projet est co-porté par les Amis de la Conf et par la Confédération Paysanne. Il s'agit d'une bande dessinée, de petit format, maniable (A5), déclinée en une vingtaine de planches. Le scénario retrace les grandes étapes de la concentration de l'industrie semencière et de la privatisation du vivant jusqu'à l'émergence des nouveaux OGM : elle mettra en scène, au travers d'une narration, des exemples concrets, notamment via des situations ancrées dans des territoires français emblématiques tels que le Maine et Loire, département où les multinationales des biotechnologies sont présentes directement ou à travers des filiales (Limagrain, Monsanto, Syngenta, Dow Agrosciences). Les nouvelles biotechnologies y sont décrites de manière simple ainsi que les enjeux éthiques, socio économiques et écologiques sous-jacents. L'objectif est de donner des clés de lecture pour déconstruire un certain discours laissant croire que seul les OGM peuvent nourrir le monde, que les nouvelles biotechnologies ne font que reproduire des processus naturels, qu'elles sont la solution pour une agriculture économe et moins gourmande en pesticides.... La diffusion de cette bande dessinée se fera par internet mais aussi sur format papier pour début 2018. A la fin de l'exercice, le travail sur le synopsis était bien avancé. Ce projet a aussi été l'occasion d'expérimenter un outil de financement participatif (crowdfunding).

En routine, l'équipe du RSP répond régulièrement à des sollicitations de relecture ou d'écriture sur de documents réalisés par les membres (plaquettes, écriture d'un article pour la Baleine la revue des Amis de la Terre....

4.3. Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S)

Cette veille est animée par Frédéric Prat d'Inf'OGM et résulte d'une mutualisation entre Inf'OGM et le RSP. [Une page dédiée](#) a été créée sur le site d'Inf'OGM, l'équipe RSP a contribué à la relecture et la rédaction des articles semences du bulletin d'Inf'OGM¹⁴ et la liste de diffusion et de discussions d'informations généralistes sur les semences est alimentée quotidiennement (liste [info-semences]). Cette liste est ouverte à toutes et tous sur demande.

Durant l'exercice, un travail de rédaction d'un article (à paraître pour le dossier papier de décembre-janvier d'Inf'OGM portant sur les Droits de Propriété Industrielle) a été effectué : il porte sur la problématique de la valorisation des produits issus de semences paysannes.

4.4. Outils de communication

4.4.1. Refonte du site web.

Le site actuel du RSP créé il y a 12 ans est devenu obsolète : l'information y est peu accessible (architecture trop complexe), les différentes orientations sont mélangées ce qui le rend peu lisible (site vitrine, site boutique et site ressource), les problèmes de comptabilité sont nombreux à l'épreuve des nouveaux équipements numériques, les nouvelles fonctionnalités telles que le partage vers les réseaux sociaux sont manquantes... Depuis 2015, on assiste à un net afflux de visiteurs sur notre site actuel, suite à la médiatisation sur les grandes chaînes télévisuelles de la problématique des semences paysannes : il devient nécessaire de se doter d'un outil plus performant.

¹⁴<https://www.infogm.org/6095-rapport-au-vivant-culture-meso-americaine?lang=fr>

Le travail de refonte du site web a continué en 2017 et devrait aboutir en une première mise en ligne en 2018. Un [cahier des charges](#) a été consolidé et finalisé ce qui a permis de choisir un prestataire. Il s'agit d'un webdesigner qui intègre dans sa prestation une partie d'aide à la décision au niveau de la stratégie de communication. Le nouvel outil de gestion des contenu est open source (Jumla) de même que les fonctionnalités choisies (site boutique, agenda, carte des membres, lettre d'info principalement). L'ensemble des contenus (sauf exceptions) sera en licence Réseau Semences Paysannes Creative Commons BY NC SA. Cela permet de protéger juridiquement nos contenus de toute récupération commerciale tout en permettant une utilisation libre pour tous. L'équipe a sauvegardé le site existant et commencé l'élaboration des contenus. En parallèle un travail sur le site ressource a été réalisé (diagnostic de l'existant, création d'un moteur de recherche) pour l'intégrer à la refonte du site général (voir 1.1. Partage des savoirs et formations)

4.4.2. Divers

- Deux lettres d'information (format newsletter) ont été élaborées (voir 1.1 Partage des savoirs et formations) ;
- Communiqué de presse : sept ont été publiés en tant que membres de coalition (requérant VRTH, organisations démissionnaires du HCB) et deux en nom propre (un pour annoncer la Semaine des Semences Paysannes, un pour réagir à la campagne Marché Interdit)¹⁵ ;
- La page [facebook Réseau Semences Paysannes](#) est alimentée plusieurs fois hebdomadairement ;
- De nombreux contacts avec la presse ont été assurés (accueil, mise en réseau avec les membres, envoi de documents-ressources...). Une partie du résultat de ce travail est consultable sur la [revue de presse](#).

4.5. Sensibilisation

Il devient difficile de lister toutes les interventions des membres, administrateurs et salariés au cours de l'année. Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter une liste complète des interventions faute de temps pour compiler l'information, mais il est important de noter que les sollicitations augmentent fortement, signe d'une plus grande reconnaissance mais aussi d'une nécessité d'élargir le cercle des intervenants. Voici quelques exemples d'interventions en 2017:

- Intervention Alimenterre 2016 : 2 ciné débat à la suite du film la Guerre des Graines
- Une conférence sur le brevetage du vivant dans le cadre de la foire bio Horizon vert (octobre 2016).
- Une table ronde sur les luttes paysannes au festival les Saisons musicales
- Une intervention sur les nouveaux OGM lors d'un événement des Faucheurs Volontaires
- 7 atelier dégustations de polenta issus de maïs paysan dans le cadre du projet « Miam : du Maïs Paysan dans mon assiette » porté par Agrobio Périgord en partenariat avec le RSP. Ces ateliers sont animés par Laurence Dessimoulie dans des épiceries bio (magasin Biocoop en majorité). Il s'agit d'une dégustation comparative de 3 polentas, deux issue de fermes du réseau (variétés paysannes, meule de pierre) et une issue de maïs hybride F1.

En routine, l'équipe répond après priorisation aux sollicitations diverses qui nous parviennent par de la mise en réseau et des entretiens.

¹⁵http://semencespaysannes.org/communiqués_de_presse_115.php

5. RAPPORT FINANCIER

Cf. documents joints :

- Compte de résultat 2017,
- Bilan financier 2017,
- Budget prévisionnel 2018,

Explication du résultat annuel : Le compte de résultat de l'exercice du 1/10/2016 au 30/09/2017 présente un solde positif de 3 309 €.

5.1. Évolution du résultat

	Au 30/09/17	Au 30/09/16	Au 30/09/2015
Résultat d'exploitation	3 309 €	17 309 €	4 483 €
Fonds associatif	82 610 €	79 301 €	57 509 €

5.2. Les charges

Total de 489 238 € pour 2016-2017 soit une augmentation de 25 % par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES	Réalisé au 30/09/17	Ratio
CHARGES PERSONNEL	256 884 €	52%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	64 869 €	13%
ACTIVITÉS	167 343 €	35%
Déplacements/Missions divers	1 675 €	1%
JURIDIQUE	3 642 €	2%
RECHERCHE	61 579 €	37%
EUROPEEN	74 649 €	45%
MISE EN RÉSEAU	25 799 €	16%
TOTAL CHARGES	489 238 €	100%

- **Les charges de personnel** représentent cette année 52 % du total de nos charges

	Au 30/09/17	Au 30/09/16	Au 30/09/2015
Charges salariales	256 884 €	243 380 €	305 957 €
Part sur le total des charges d'exploitation	52 %	62 %	60 %

Le pourcentage de la part des charges de personnel sur les charges d'exploitation est en baisse car les charges liées aux activités ont pris plus d'ampleur dans le cadre des programmes européens et de recherche.

Le montant des charges de personnel est cependant en augmentation par rapport à l'exercice antérieur du à l'augmentation du mouvement des salariés :

- Retour de Charlotte (congé parental) => indemnités fin CDD Agathe Ravoir
- Embauche d'Agathe en CDD sur le suivi des programmes européens
- Mise à disposition d'Alexandre Hyacinthe (ARDEAR Auvergne Rhone-Alpes) (à partir de janvier 2017)
- 2 stagiaires et 2 services civiques

– **Les charges de fonctionnement** représentent cette année 13% du total de nos charges.

	Au 30/09/17	Au 30/09/16	Au 30/09/2015
Charges de fonctionnement	64 869 €	58 703€	54 323 €
Part sur le total des charges d'exploitation	13 %	15 %	10 %

Les principales charges de fonctionnement concernent les frais nécessaires à la vie associative (CA, Assemblée Générale, réunions d'équipe), aux frais de location et charges du siège d'Aiguillon et aux frais inhérents à l'activité de l'équipe salariée (fournitures, entretien matériel,...).

Le pourcentage de la part des charges de fonctionnement est en baisse car les charges liées aux activités ont pris plus d'ampleur dans le cadre des programmes européens et de recherche.

Le montant des charges de fonctionnement est en augmentation par rapport à l'exercice précédent pour plusieurs raisons :

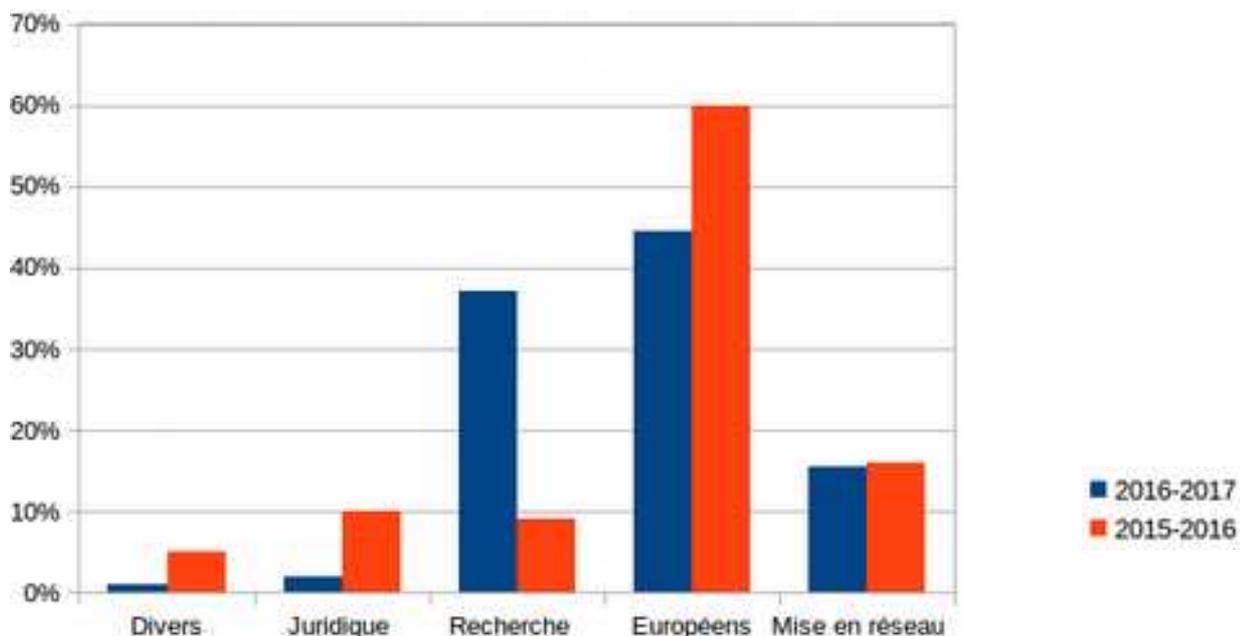
- Augmentation des déplacements dans le cadre de la vie associative (augmentation du nombre de prise en charge des déplacements des administrateurs pour les CA, organisation d'un CA supplémentaire, déplacements pour les réunions d'équipe physique)
- Augmentation du loyer du bureau à Crest
- Changement du standard téléphonique
- Pré-achat du livre de Laurence Dessimoulie (septembre 2017)
- Factures irrécouvrables sur exercices antérieurs
- Médiation RSP – Confédération Paysanne

– **Les charges liées à l'activité sur nos projets** représentent 35 % du total de nos charges.

	Au 30/09/17	Au 30/09/16	Au 30/09/2015
Charges d'activités	167 343 €	87 271 €	139 207 €
Part sur le total des charges d'exploitation	35 %	22 %	30 %

Les charges d'activités ne concernent pas le temps salarié ; il s'agit principalement : des frais de déplacements, indemnités de paysans et d'animation pour les projets de recherche, frais de communication, les prestations de partenaires etc.

Le pourcentage et le montant des charges d'activités sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent.



Part de répartition des charges d'activités par catégorie de projets

- **Déplacements divers** : Baisse des déplacements due au départ du RSP du HCB et du réseau InPact.
- **Juridique** : Moins de prestations externes (avocat, etc.)
- **Recherche** : Démarrage du projet Coex et du projet de sélection participative en partenariat avec Bio Loire Océan et le réseau Biocoop.
- **Programmes européens** : Démarrage du programme CERERE, poursuite du programme DIVERSIFOOD.
- **Mise en réseau/Communication** : Augmentation des activités sur le projet de Marque/signé d'identification

5.3. Les produits

Total de 492 547 € pour 2016-2017 soit une augmentation de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

PRODUITS	Réalisé au 30/09/17	RATIO
FONDS PROPRES	43 283 €	9%
AUTRES PRODUITS	15 421 €	3%
FONDS PUBLICS	152 575 €	31%
FONDS PRIVES	281 270 €	57%
ACTIVITES (hors FPH)	353 845 €	
<i>Juridique</i>	50 221	14%
<i>Recherche</i>	100 533	28%
<i>Européens</i>	120 000	34%
<i>Mise en réseau</i>	83 091	24%
TOTAL PRODUITS	492 547 €	100%

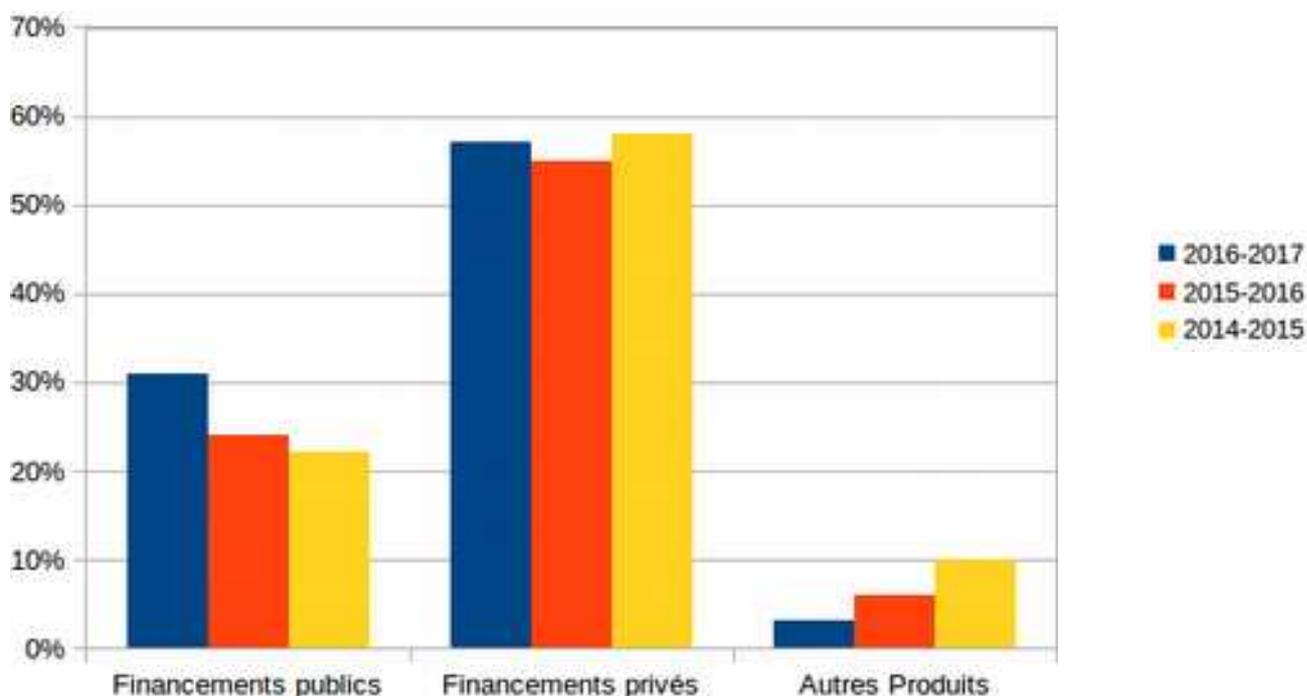
- **La part d'autofinancement de l'association** représente 9 % de la totalité des produits.

	Au 30/09/17	Au 30/09/16	Au 30/09/2015
Produits d'auto-financement	43 283 €	59 975 €	52 432 €
Part sur le total des produits d'exploitation	9 %	15 %	10 %

Le montant et le pourcentage de la part des produits d'auto-financement est en baisse car :

- Baisse significative des dons (-12k€)
- Baisse des ventes de documentation (la documentation en stock n'est plus d'actualité)

- **Les financements reçus et attribués** pour la période représentent environ 91 % des produits.



On note :

- une augmentation des financements publics sur les 3 derniers exercices due aux programmes européens.
- Une stabilisation des financements privés dont la part reste prépondérante.
- Une baisse des « autres produits » qui correspond aux transferts de charges, la dépréciation du stock, etc.

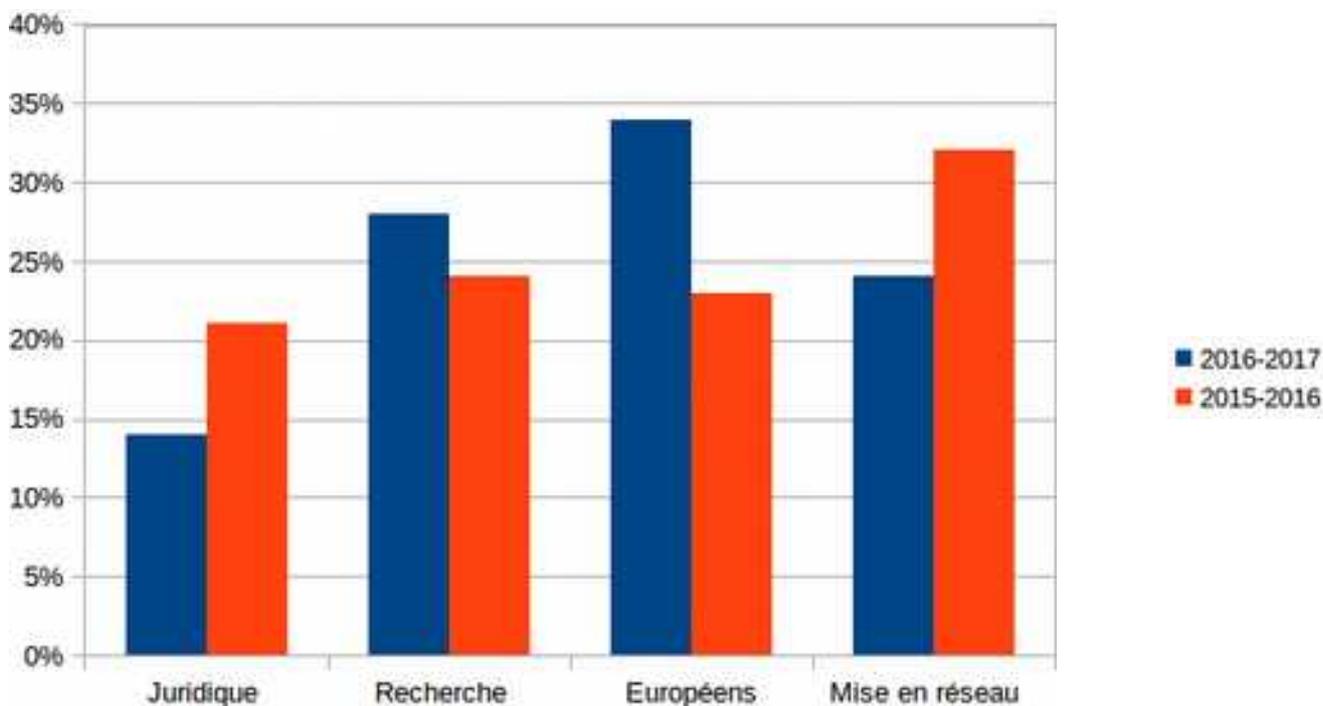
Répartition des subventions totales reçues par catégorie administrative :

- **Les subventions pour l'appui au fonctionnement s'élèvent à 80 000€**, grâce au soutien primordial de la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH). Les subventions d'appui au fonctionnement représentent 18,5 % des subventions totales reçues.
- **Les subventions d'appui aux projets s'élèvent à 353 845 €**, soit 81,5 % des subventions totales reçues. L'augmentation par rapport à l'année dernière où elles représentaient 58 % (avec 237

987€) est due notamment aux nouveaux projets :

- Programme européens Cerere
- Programme Sélection participative Biocoop

Répartition des subventions reçues (privées et publics-hors FPH) par catégorie de projets :



- **Juridique** : Baisse des cotisations CPVJS, arrêt de la veille pesticides et abeille et arrêt de l'appui de Nature et Progrès compensé par la nouvelle cotisation de la CNDSE, nouveaux financements Fondation Patagonia et La Ferthé, et Biocoop FinisTerra.
- **Recherche** : Démarrage du nouveau projet Sélection participative Biocoop et Coex
- **Programmes européens** : Nouveau projet européen Cerere
- **Mise en réseau/Communication** : Appui de Biocoop sur la Semaine des semences paysannes et appui de la FPH sur la mise en réseau européenne (événement en Belgique en juin 2017).

6. PARTENAIRES

6.1. Fondations et entreprises privées

<p>La Fondation Charles Leopold Mayer pour le Progrès de l'Homme</p> 	<p>La Fondation de France</p> 
<p>Biocoop</p> 	<p>La Fondation Un monde Par Tous</p> 
<p>La Fondation Lemarchand</p> 	<p>La Fondation Léa Nature</p> 
<p>La Ferthé</p> 	<p>Patagonia</p> 
<p>Société Ecodis</p> 	

6.2. Société civile

<p>La Confédération Paysanne</p> 	<p>Nature & Progrès</p> 
--	--

6.3. Partenaires public

<p>Union Européenne/programme H2020</p> 	<p>Agence nationale du Service Civique</p> 
<p>INRA du Moulon</p> 	<p>ITAB</p> 
<p>INRA de Rennes-Le Rheu SAD - UMR BAGAP</p>	<p>INRA de toulouse SAD -UMP AGIR</p>
<p>CIRAD</p> 	<p>Groupe EELV de l'Assemblée Nationale</p> 
<p>Conseil général Lot et Garonne</p> 	<p>Réserves parlementaires de Noël Mamère, Martine Lignières Cassou, Marie-Christine Blandin, Corinne Bouchoux</p>